

## Conseil Municipal du 26 mars 2010

Les élus du groupe Communiste et républicains- Interventions  
Emmanuelle Gaziello

### **o.6 CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE : CREATION DU CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES (CDDF).**

**Mme GAZIELLO.**- Merci. Sur la o.6, Conseil des droits et devoirs de familles, pourquoi une mise en place aussi tardive alors que cette possibilité la loi l'autorisait déjà depuis mars 2007 ? Pourtant il ne manque pas de besoins au regard de la situation sociale catastrophique qui s'aggrave de jour en jour, au regard des budgets se resserrant partout comme celui donné par le Conseil général à la Jeunesse, à l'action socio-éducative en baisse de 23 %, et surtout pour quelle efficience ? Espérons que le temps aura permis qu'à cette nouvelle échelle de la commune soit préparée la complémentarité avec les nombreuses autres interventions d'institutions pour éviter l'accumulation d'interventions concernant les mêmes situations, voire les mêmes familles et que cela ne mène à une perte de crédibilité ou même ne soit contre-productif. Sur l'absentéisme scolaire, comme vous nous sommes extrêmement préoccupés par cet absentéisme et la pire des choses serait de ne rien faire mais il existe déjà des interventions à ce sujet dans l'Education nationale qui sont les programmes Réussite éducative, les contractualisations avec les familles et qu'il convient de renforcer ; c'est pour cela que nous sommes indignés par la position de votre gouvernement qui, comme vous le savez, dans le cadre de la réduction des dépenses publiques supprime des milliers de postes d'adultes dans les établissements. Le non-remplacement chronique des enseignants est une des conséquences les plus visibles mais tout cela n'est pas compatible avec la lutte contre l'absentéisme scolaire. Dans le même temps, des lois successives encouragent les collectivités telles que la nôtre à financer les établissements privés ; j'en resterai là.

En matière de troubles à l'ordre public qui est concerné aussi par cette délibération, quelles sont les situations visées ? C'est une question dont je n'ai pas trouvé la réponse dans les annexes. Quelles sont les situations visées qui n'auraient pas été traitées par le Parquet dans le cadre de la politique d'alternative aux poursuites menées par ce dernier car ne constituant pas des infractions pénales ?

Enfin, quels seront les moyens matériels et humains qui seront donnés à ce CDDF pour traiter les saisines qui lui seront adressées ? L'expérience du traitement des informations préoccupantes en matière de protection de l'enfance au Conseil général fournit une illustration de la définition du champ d'intervention et du mode de saisine : si les saisines sont exponentielles, il risque d'y avoir engorgement, besoin de moyens galopants et donc inefficacité.

L'arme ultime de ce CDDF, c'est la mesure d'accompagnement parental ; elle nécessite, elle aussi, des moyens financiers conséquents afin de financer des opérateurs. Quels sont les moyens prévus et quels sont les opérateurs envisagés ? Vous ne lanceriez pas une telle opération sans en avoir une petite idée. Et en cas de refus de la famille, vous saisissez donc le président du Conseil général en vue de la conclusion d'un contrat de responsabilité parentale ; je vous rappelle que nous sommes le seul département à le mettre en oeuvre, les autres ne le connaissent même pas ! Nous pensons qu'en stigmatisant comme seuls coupables les parents, en les menaçant de leur supprimer les prestations familiales s'ils n'assurent pas mieux leur rôle de parents, un rôle encore plus difficile à assumer aujourd'hui en cas de famille monoparentale où la mère doit tout assumer –et aujourd'hui vous avez passé une délibération où beaucoup de mères de familles monoparentales vont devoir travailler le dimanche–, où la vie de famille sera devenue encore plus difficile, la parentalité encore plus difficile, la plupart des acteurs de terrain le constate : dans la majorité des cas, toutes ces situations résultent du chômage, de la précarité, des problèmes de logement, etc.

En conclusion, Monsieur le Maire, j'ai posé un certain nombre de questions, j'en pose une dernière : pendant que le 7 décembre vous signiez un marché de fournitures de carburants avec Total France pour Nice Côte d'Azur le puissant groupe se préparait à flouer les salariés, l'Etat et l'intérêt général avec...

**M. le MAIRE.** - Monsieur Librati, sur le 3906 –c'est le numéro de téléphone, on fait le 3906–, vous savez, cela mobilise beaucoup de moyens d'être une des rares mairies de France à apporter un service Allô Mairie qui permet de répondre à tout instantanément et d'être en relation avec tous les services. C'est un service appréciable et donc, forcément, que quelque part quelqu'un à qui l'on évite de prendre sa voiture, de prendre le transport en commun, de prendre du temps sur son travail, sur sa vie de famille pour venir faire la queue à un guichet où il n'a pas forcément toujours le bon interlocuteur ou la bonne réponse, ou on le renvoie vers un autre guichet à l'autre bout de la ville, etc. quand désormais, sur un simple appel, il a immédiatement le bon interlocuteur pour faciliter sa vie de tous les jours, quelque part qu'il apporte sa contribution et qu'il ne pèse pas plus lourd sur la finance locale je pense au contraire qu'on lui fait faire beaucoup plus d'économie ; par exemple si l'on a une démarche à faire auprès du service de l'urbanisme je pense que cela coûte beaucoup plus cher de partir de chez soi et de venir à ce service que de passer un simple appel au 3906. Je crois que ce service est très apprécié.

Pour le reste, sur les deux interventions très excessives de mesdames Gaziello et Dorejo, je rappelle simplement que la création du Conseil des droits et devoirs des familles dont vous me disiez « on ne sait pas pourquoi vous ne le faites que maintenant », c'est tout simplement parce qu'il n'y avait plus de contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance à Nice quand nous avons été élus, qu'il a fallu en refaire un, qu'il a fallu du temps pour discuter avec monsieur le procureur de la république, avec monsieur le préfet, monsieur le recteur, l'inspecteur d'académie, avec le Conseil général et l'ensemble des signataires. Après avoir signé le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, nous mettons en place un par un, par exemple le pôle squat qui démontre toute son efficacité depuis quelques jours puisqu'on élimine les derniers squats de la plaine du Var, les femmes battues, etc., et aujourd'hui nous rentrons dans ce volet du Conseil des droits et devoirs des

familles.

Non seulement vous vous adressez à moi comme si je n'en avais pas une maîtrise parfaite mais il se trouve que vous vous adressez au ministre délégué du ministre de l'Intérieur qui, en décembre 2006, a présenté lui-même au nom de son ministre de tutelle ce texte au Sénat et à l'Assemblée Nationale ; le texte de loi sur la prévention de la délinquance que j'ai présenté pendant des jours et des nuits, débattu de je ne sais combien d'amendements et en tant qu'élu local expérimenté, voir comment on pouvait articuler entre les compétences des départements, celles de l'État et des communes pour le rendre efficace ! Vous me dites qu'il n'y a que le Conseil général des Alpes-Maritimes qui l'applique ; oui, et je trouve détestable que certains textes qui peuvent démontrer beaucoup d'efficacité en matière de prévention de la délinquance ne soient pas appliqués. Si le Conseil général des Alpes-Maritimes l'applique, c'est peut-être parce que j'étais le ministre en charge et, en même temps, président du conseil général des Alpes-Maritimes qui connaissait par coeur le texte et que j'ai dit : « Je veux être le premier avec les résultats qui sont les nôtres ». Lors des émeutes de janvier 2009, quand j'ai reçu ici pour faire un rappel à la loi les parents, les enfants, ce sont les parents qui m'ont remercié en me disant « Quand je pense que mon gamin a déshonoré toute la famille parce qu'il est parti en survêtement avec son ballon en faisant croire qu'il allait au foot pour une demi-heure et qu'on m'appelait six heures plus tard du commissariat pour que je vienne le récupérer en garde à vue, il nous a fait honte ! Merci, Monsieur le Maire, aujourd'hui de venir nous expliquer et de lui expliquer certaines choses ». De même qu'ils sont allés avec volontarisme au Conseil général pour ensuite signer le contrat d'éducation parentale ; aussi quand vous dites « suppression des allocations » : mensonge car il ne s'agit pas de suppression mais de mise sous tutelle ! Et nous revendiquons haut et fort le fait que quand des parents ne sont pas en mesure avec l'argent que verse l'État d'assurer correctement l'éducation des enfants, que c'est la collectivité qui doit s'y substituer, nous mettons sous tutelle les allocations pour que la collectivité puisse utiliser ce qui est versé par le contribuable pour se substituer à la famille et faire en sorte que cela bénéficie directement à l'éducation des enfants. Lorsqu'en matière d'absentéisme scolaire, malgré des demandes réitérées, l'Éducation nationale ne vous envoie pas, comme la loi l'exige –et je voudrais que dans ce pays enfin les lois soient appliquées de manière déconcentrée au plan local– la liste d'absentéisme pour qu'en tant que maire avec mon partenaire qui est le président du Conseil général je puisse aller à la recherche des familles et des enfants qui sont en situation d'absentéisme non pas pour matraquer mais pour faire de la prévention, les mettre dans une école de la deuxième chance, les prendre en charge, pour accompagner les parents dans leurs difficultés : c'est comme cela que l'on voit les choses et si cela vous pose un problème, moi cela ne m'en pose aucun de faire en sorte qu'il y ait de moins en moins de familles en difficulté et de gamins qui soient livrés à eux-mêmes. J'estime que c'est de ma responsabilité et voilà pourquoi je veux renforcer les dispositions que la loi met au service de notre action.

***La délibération n°0.6, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

***Votent contre : - les élus du groupe Changer d'Ère  
- les élus du groupe Communistes et Républicains***